

## Commune de BETTING

Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 14  
Conseillers présents : 11

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 31 OCTOBRE 2025

Absents excusés : HELLERINGER KOPEC Marianne - JOCHUM Fabien - LEVICKI Roger

Date d'envoi de la convocation : 27 octobre 2025.

Adoption du procès verbal de la séance du 26 septembre 2025, par les conseillers présents à cette réunion.

#### INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

##### SITUATION DE LA TRESORERIE

Au 1<sup>er</sup> octobre 2025, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 604 877,69 €.

##### POINT 1 : BILAN DE LA GESTION DE LA CANTINE - DU PERISCOLAIRE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS A LA COMMUNE DE BENING

Le bilan de la cantine et du périscolaire pour la période du 02 septembre 2024 au 04 juillet 2025 est le suivant :

	Béning		Betting	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Tickets de cantine (achat et vente)	712,00 €	30 350,00 €		
Fourniture des repas	25 109,54 €			
Régie périscolaire		3 900,00 €		
Goûters périscolaire + divers			288,73 €	
Frais de personnel	41 475,09 €		14 408,10 €	
Indemnité du régisseur	220,00 €			
Matériel pour la cantine	583,06 €			
Forfait copies	50,00 €			
Transport (piscine, sorties, gilets jaunes)	194,40 €		960,00 €	
Spectacle fin d'année	500,00 €			
Aide Département accompagnateurs bus		3 000,00 €		
Transport méridien			3 223,51 €	
Assistante de langue allemande			3 033,88 €	
Total	68 844,09 €	37 250,00 €	21 914,22 €	

Le total des dépenses pour Béning Les St.Avoid après déduction des recettes est de 31 594,09 €.

Le total des dépenses pour Betting après déduction des recettes est de 21 914,22 €.

La somme due à la commune de Béning Les St.Avoid est de  $(31 594,09 € - 21 914,22 €) / 2 = 4 839,94 €$ .

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le remboursement de 4 839,94 € à la commune de Béning Les St.Avoid, au titre de la gestion commune de la cantine et du périscolaire pour l'année scolaire 2024/2025.

## **POINT 2 : MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET**

Les agents non titulaires peuvent connaître une modification de leur temps de travail en cours de contrat, selon les nécessités du service, par délibération du conseil municipal, sans consultation du Comité Social Territorial du Centre de Gestion, lorsque cette modification n'excède pas 10 % du nombre d'heures antérieur.

Suite au départ en retraite de l'agent d'entretien de la mairie et de l'école primaire, le nettoyage de l'école (primaire + maternelle) a été confié à une société privée.

Par conséquent, l'agent d'entretien de l'école maternelle n'interviendra plus à l'école et sera affecté au nettoyage de la mairie et conserve par ailleurs l'entretien du centre socioculturel et de la salle de sport.

A cette occasion, les heures de nettoyage au centre socioculturel et à la salle de sport ont été revues.

Le Maire propose que la durée hebdomadaire de travail du poste permanent à temps non complet d'adjoint technique qui comprend les fonctions suivantes : nettoyage de la mairie, du centre socioculturel et de la salle de sport passe de 9,62 / 35<sup>ème</sup> à 10,50 / 35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de modifier le temps de travail de cet agent.

## **POINT 3 : REVALORISATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE**

La rémunération des agents non titulaires (sous contrat) est fixée en fonction du grade et de l'échelon par l'autorité territoriale et fait l'objet d'un réexamen au moins tous les trois ans, car les modalités d'avancement automatiques ne concernent pas les agents non titulaires mais uniquement les agents titulaires.

Le Maire propose de revaloriser à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,

- la rémunération de l'agent au grade d'adjoint technique en contrat à durée indéterminée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 qui exerce les fonctions de nettoyage de la mairie, du centre socioculturel et de la salle de sport pour une durée hebdomadaire de 10,50 / 35<sup>ème</sup> qui passera du 7<sup>o</sup> échelon au 8<sup>o</sup> échelon,

- la rémunération de l'agent au grade d'adjoint technique en contrat à durée indéterminée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006 qui exerce les fonctions d'agent spécialisé de l'école maternelle et d'encadrement du périscolaire pour une durée hebdomadaire de 33,19 / 35<sup>ème</sup> qui passera du 10<sup>o</sup> échelon au 11<sup>o</sup> échelon.

Les rémunérations seront calculées par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de revaloriser la rémunérations des agents en contrat à durée indéterminée.

## **POINT 4 : ADHESION A MOSELLE AGENCE TECHNIQUE (MATEC)**

Le Maire propose que la commune adhère à Moselle Agence Technique, un établissement public administratif dont l'objet est d'apporter aux collectivités du Département, une assistance d'ordre technique, administrative, juridique et financière pour réaliser ou faire réaliser leurs études dans les domaines suivants : construction, réhabilitation de bâtiments, voirie, réseaux, ....

Le tarif d'adhésion à MATEC pour les communes est de 40 centimes par habitant et par an.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte d'adhérer à Moselle Agence Technique à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 et charge le Maire de signer la convention d'adhésion.

## **POINT 5 : ACQUISITIONS ET TRAVAUX**

### **Centre socioculturel**

Suite au dégât des eaux du 31 août 2025, dans le toilette handicapé à l'étage :

- réfection du faux-plafond de la petite salle par Bati Concept pour 3 321,60 € TTC,

- remplacement par JMC Services des dalles du parquet à l'entrée de la grande salle pour 2 555,69 € TTC,

- acquisition de 5 tables de réception pliantes pour 2 877,00 € TTC.

Notre assureur, Groupama, a transmis un chèque de 4 821,85 € TTC, la part vétusté sera remboursée sur présentation des factures.

**POINT 6 : DIVERS**

**Opération « Brioche de l'Amitié »**

L'opération "Brioche de l'Amitié" qui s'est déroulée du 09 au 11 octobre 2025, a permis de récolter la somme de 1 630,00 € qui a été reversée à l'APEI Moselle - Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de Saint Avold.

Pour extrait conforme

Le Maire

R. Rausch